

Corrections
F.Dey 1.07.2015

	Secteur	COS	Hauteur	Nbre de niveaux	CES	Coefficient d'imperméabilisation	Taille de terrain moyenne dans la zone	SP potentielle avant abattement	Coefficient déduction (Murs, isolation, garages)	SP potentielle après abattement	Commentaires
PLU	UB	0,3	(9 sur 30%) 7	2,3		50%	300	90		90	
PLU modifié	UB		7 (9 sur 30%)	2,3	15%	50%	300	103,5	15%	87,975	La zone est déjà très construite. Il convient de maintenir les droits à construire déjà existants.
PLU	Uba	0,3	9,7	2		50%	300	90		90	
PLU modifié	Uba		12	4	25%	50%	300	300	15%	255	les droits à construire sont augmentés sur ce secteur pour permettre de mobiliser les dernières opportunités foncières au profit notamment de logements pour actifs à proximité du centre, des services et des équipements.
PLU	UC	0,35	(15 sur 20%) 12	4,2		0%	1000	350		350	
PLU modifié	UC		(15 sur 20%) 12	4,2	8%	0%	1000	336 320	15%	286 272	Ce secteur est couvert par un PAPAG. Le CES exigent inscrit sur cette zone à titre conservatoire sera amené à évoluer lorsque le projet d'aménagement aura été élaboré.
PLU	UG	0,3	(9 sur 30%) 7	2,5		50%	1000	300		300	
PLU modifié	UG		(9 sur 30%) 7	2,5	20%	50%	1000	500 400	15%	425 340	
PLU	UGA	0,2	7	2		50%	1000	200		200	
PLU modifié	UGA		7	2	20%	50%	1000	400	15%	340	Afin de mobiliser le potentiel constructible restant à proximité d'un équipement public structurant, il est proposé d'augmenter les droits à bâtir.

Correction
F.Dey 1.07.2015

PLU	UGB	0,2	7	2		50%	1000	200		200	La volonté est de préserver le caractère paysager de cette zone.
PLU modifié	UGB		7	2	10%	50%	1000	200	15%	170	
PLU	UH	0,15	7	2		70%	800	120		120	
PLU modifié	UH		7	2	15%	40%	800	240	15%	204	Héritée de l'habitat diffus, il est proposé que cette zone soit légèrement densifiée. Les terrains moyens étant de taille modeste, il est proposé de leur permettre d'évoluer modérément.
PLU	UHa	0,12	5,5	2		70%	1500	180		180	
PLU modifié	UHa		5,5	2	10%	30%	1500	300	15%	255	Héritée de l'habitat diffus, il est proposé que cette zone soit légèrement densifiée
PLU	UHb	0,08	5,5	2		70%	2000	160		160	
PLU modifié	UHb		5,5	2	7%	20%	2000	280	15%	238	Zone composée de grands terrains. Si les droits à construire sont légèrement augmentés, ils sont tout de même maîtrisés.
PLU	UP	0,3	(9 sur 30%) 7	2,5		0%	1000	300		300	
PLU modifié	UP		(9 sur 30%) 7	2,5	30%	0%	1000	750 600	15%	637 510	Ce secteur commercial constitue un deuxième pôle de centralité de la commune. Une densification est proposée.
PLU	UZ	6m3/m2	15	5		0%	1000				
PLU modifié	UZ		15	5	70%	0%	1000	3500	15%	2975	Il s'agit de la zone d'activité. Le COS volumique précédent a été remplacé par un secteur gabaritaire.